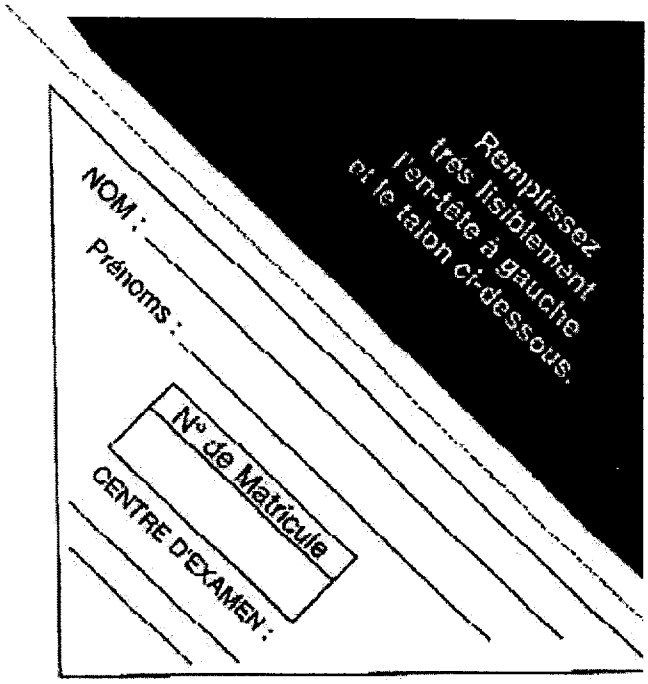
Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Ameublement, veuillez visiter :
bpameublement.fr/annales-sujets-et-corriges

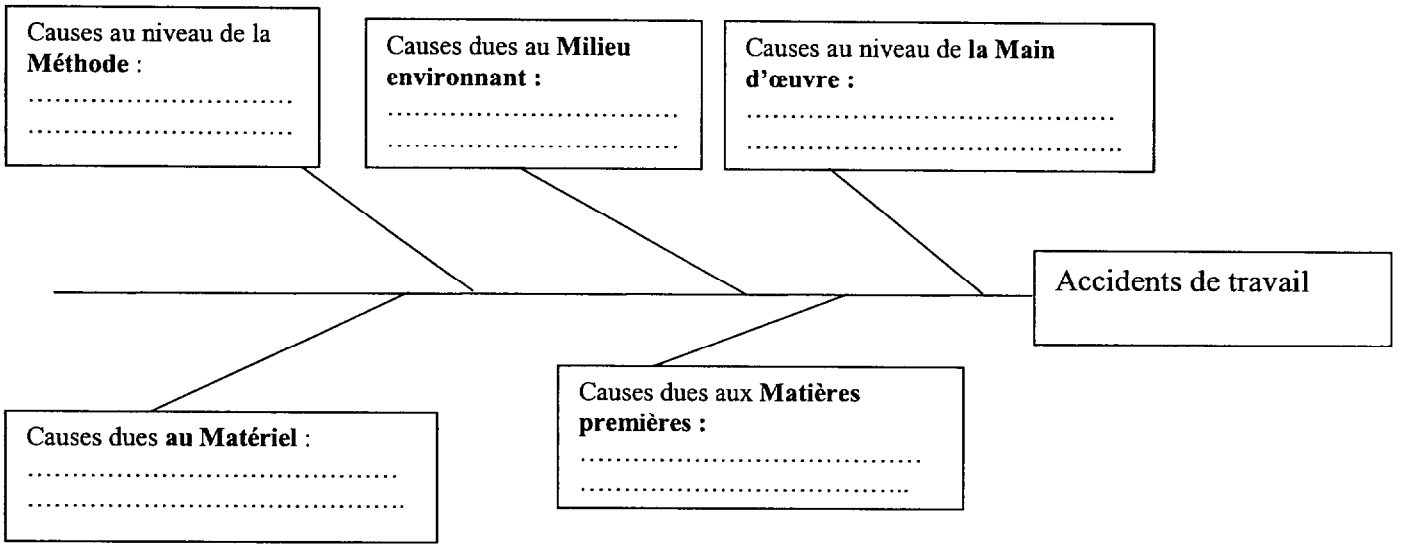


Notez avec exactitude votre numéro de matricule.

SITUATION

L'atelier d'ameublement implanté dans la région parisienne qui dispose de 53 salariés s'organise autour de la réalisation de pièces de décors spécifique dans l'ameublement de luxe.
Elle dispose de plusieurs activités dont la confection sur commandes de rideaux. La coupe des tissus et la confection sur machine à coudre se font dans une pièce au sous sous-sol éclairé par la lumière artificielle.
La multiplication des accidents de travail sur les postes d'assemblage des rideaux (piqûre sur les doigts, coupure par la lame des machines surjetteuses, chutes par glissade sur des poussières de fibres) est à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT .
L'ambiance de travail des machinistes semble être à l'origine des accidents : Bruit des machines à coudre et autres machines dont l'entretien est insuffisant. Surcharge de travail due aux rythmes de travail trop importants et par le manque d'effectif, mauvaise disposition des machines qui ne permet pas une fluidité dans la production. Lourdeur des produits travaillés (rideaux, tissus...) Mauvaise organisation et gestion des commandes avec des pics d'activités et des temps de ralentissement. Eclairage insuffisant. Chaleur étouffante. Contrainte visuelle forte pour le travail de précision

1. Analyser la situation précédente en relevant les causes possibles d'accidents de travail puis compléter le diagramme proposé ci-dessous. (2.5 points)



2. Indiquer à partir de combien de salariés un CHSCT est il obligatoire dans une entreprise. (1 point)

.....

3. Préciser le rôle du CHSCT au sein de l'entreprise. (1 point)

.....
.....
.....
.....

4. En vous aidant en partie du tableau ci-dessous, indiquer la composition du CHSCT et la fréquence des réunions (2points)

Le nombre de représentants du personnel est fixé par l'article R.236-1 du code du travail, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Effectif de l'établissement (1)	Délégation du personnel
de 50 à 199 salariés.....	3 salariés (dont un cadre ou agent de maîtrise)
de 200 à 499 salariés	4 salariés (dont un cadre ou agent de maîtrise)
de 500à 1499 salariés.....	6 salariés (dont 2 cadres ou agents de maîtrise)
à partir de 1500 salariés.....	9 salariés (dont 3 cadres ou agents de maîtrise)
(1) ou de l'entreprise, dans le bâtiment et les travaux publics	

WWW.inrs.fr

COMPOSITION :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Fréquence des réunions :

.....

.....

5. Un salarié s'est éraflé son index gauche en saisissant une paire de ciseaux par la pointe. Il ne saigne pas abondamment.
L'infirmière de l'établissement étant absente, un collègue titulaire du certificat de secourisme SST le prend en charge.

Quels sont les premiers soins à lui apporter et les conseils à donner à la victime ? (4 points)

.....

.....

.....

.....

.....

6. Le salarié doit déclarer son accident de travail.
Indiquer les démarches en cas d'accident de travail pour le salarié et pour l 'employeur ainsi que les délais à respecter. (2 points)

SALARIE	L'EMPLOYEUR
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

7. Les accidents de travail ont un coût. Indiquer deux conséquences des accidents de travail sur l'entreprise. (2points)

- .....
- .....

8. Un salarié dont le revenu mensuel est de 1200 Euros a eu arrêt de travail de 3 jours pour un accident de travail ;
Calculer ce qu'il va percevoir par la Sécurité Sociale pour ces 3 jours d'arrêt de travail (1 point).

L'indemnisation versée par la Sécurité sociale :

Le salarié victime d'un accident du travail en arrêt maladie perçoit des indemnités journalières de la CPAM dès le lendemain de son arrêt de travail et ce, pendant toute la période de son incapacité, c'est-à-dire soit jusqu'à la guérison complète, soit la consolidation de la blessure, soit le décès du salarié.

A noter : Le jour même de l'accident est, quant à lui, intégralement indemnisé par l'employeur.

Le montant de l'indemnité journalière est égal à :

- 60% du salaire journalier de référence pendant les 28 premiers jours avec un montant maximum de 141,23 € depuis le 1er janvier 2002;

- et à 80% du salaire journalier de référence dès le 29ème jour avec un montant maximum de 188,31 € depuis le 1er janvier 2002.

www.legissimo.com/fpindemnaccw.htm

Calculs :

.....
.....
.....
.....

9. Indiquer la responsabilité de l'employeur en cas d'accident de travail ? (1 point)

.....
.....
.....
.....

Voici la proposition du CHSCT à la réunion :

Organisation de l'espace et de l'environnement de travail	Organisation de la production
• Prévoir des espaces de travail suffisants • Favoriser le travail en lumière naturelle • Prévoir une température et un éclairage corrects • Lutter contre les courants d'air • Lutter contre le bruit Lutter contre la poussière **Organisation du travail** Réorganiser le travail afin d'éviter les troubles musculo-squelletiques ;	• Mécaniser la manutention lourde • Sélectionner des produits faciles à travailler • Limiter les séries d'articles difficiles • Approvisionner les postes de travail au plus près pour éviter les gestes forcés de préhension • Assurer le dégagement rapide des pièces terminées • Identifier les débuts et les fins de séries • Ranger les postes de travail après chaque équipe • Accorder une pause compensatrice si la série est terminée avant les délais prévus • Approvisionner les postes en matériaux nécessaires à la journée ou à la série pour éviter les attentes • Eviter les multiplications de lancement de série avec interruption en cours.

Inspiré de « www.bossonsfuté.com »

10. Parmi ces propositions choisir deux solutions et indiquer quels moyens (de manière individuelle et/ou de manière collective) peut-on mettre en œuvre pour les réaliser. (2points)

	Mesures et moyens individuelles et/ou Collectives
Proposition N°1 :	► ..... ► .....
Proposition n°2 :	► ..... ► .....

11. Le syndicat de l 'entreprise se plaint de la surcharge de travail due au manque de personnel. Il prévoit de faire une grève pour faire valoir ses droits. Certains membres des délégués du personnel et du comité d'entreprise font parties du syndicat de l'entreprise.

<u>Indiquer dans le tableau ci dessous le nombre de salariés minimum dans une entreprise pour que chaque instance puisse exister (1.5 points)</u>

Instances	Nombre de salariés minimum :
Comité d'entreprise	
Délégués du personnel	
Syndicat	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.